



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dates du Conseil Municipal	Numéros de délibérations	Résultats	Objets
03/12/2025	Délibération n°1	Approuvée	Rémunération des heures de surveillance effectuées par des enseignants dans le cadre des activités de surveillance du temps méridien.
03/12/2025	Délibération n°2	Approuvée	Renouvellement de contrat de prestations globales fourrière animale SACPA.
03/12/2025	Délibération n°3	Approuvée	Décision modificative au budget de l'eau et assainissement.
03/12/2025	Délibération n°4	Approuvée	Etat d'assiette en 2026 proposé par l'ONF.
03/12/2025	Délibération n°5	Approuvée	Continuité des travaux dans le cadre de la DECI.
03/12/2025	Délibération n°6	Approuvée	Convention d'occupation du domaine public pour le restaurant ROLLAND.
03/12/2025	Délibération n°7	Approuvée	Règlement du marché et convention d'occupation du domaine public par les marchands.
03/12/2025	Délibération n°8	Approuvée	Présentation de devis pour la mise en place de la climatisation réversible à la mairie.
03/12/2025	Délibération n°9	Approuvée	Présentation de devis pour le remplacement de la barrière de sécurité en bois située dans un virage, route de Serrières.
03/12/2025	Délibération n°10	Approuvée	Présentation de devis pour le remplacement de la barrière de sécurité dans les escaliers menant à Montagnieu.
04/12/2025	Délibération n°11	Approuvée	Présentation de devis pour l'installation d'une pompe de relevage aux toilettes du bâtiment bibliothèque.



Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal. A compter du 1er juillet 2022, la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.